

RAPPORT N° 92/5-07  
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION D'UNE PREMIERE TRANCHE DU  
TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

La Direction Départementale de l'Equipement m'a informé de la possibilité pour la Ville de bénéficier d'une subvention de 2,5 MF de la Direction des Transports Terrestres dès 1992, en vue de la réalisation d'une lère tranche du TCSP, d'un montant de 11 MF.

Les Commissions des Travaux Publics, de l'Urbanisme et des Finances vous proposent de retenir dans cette première phase les opérations qui figurent dans le tableau suivant :

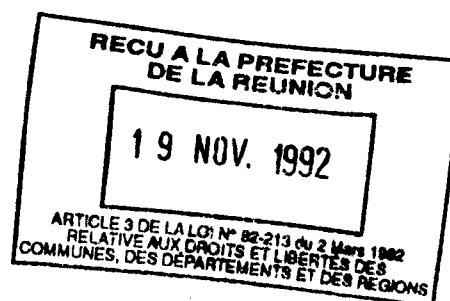
TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES			AUTRES DEPENSES	DEPENSES TOTALES
	Commune	Subvention	Total		
Zone mixte piéton-bus sur la rue Mal Leclerc entre rues C. Gounod et J. Chatel (430 m de linéaire)	4 MF	1 MF	5 MF	2,82 MF	7,82 MF
Aménagement du carrefour Léop. Rambaud Avenue de Lattre de Tassigny	2,4 MF	0,6 MF	3 MF	--	3 MF
Equipements en feux régulés avec priorité aux bus sur de Lattre de Tassigny (1)	1,2 MF	0,3 MF	1,5 MF	--	1,5 MF
Actualisation du PDU	1,0MF	0,5 MF	1,5 MF	--	1,5 MF
<b>TOTAL</b>	<b>8,6 MF</b>	<b>2,4 MF</b>	<b>11 MF</b>	<b>2,82 MF</b>	<b>13,82 MF</b>

- (1) Carrefours concernés :
- rue Champ-Fleuri/CD.44
  - Route Digue/CD.44
  - RN.2A/rue de la Piscine
  - rue des 2 Canons/CD.44
  - Rue du Gymnase/CD.44

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le programme de cette 1ère tranche du TCSP ainsi que son financement
- de m'autoriser à solliciter la subvention correspondante

Pour le Maire absent,  
Michel CHAN LIAT,  
2ème Adjoint



DELIBERATION N°92/5-07  
du Conseil Municipal  
en séance du 7 Novembre 1992

OBJET

REALISATION D'UNE PREMIERE TRANCHE DU  
TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés  
des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 92/5-07 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL,  
Présenté au nom des Commissions Transport et circulation, Travaux  
et Appels D'Offres, et Finances ;

sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(DONT 1 ABSTENTION)

ARTICLE 1

Approuve le programme de la 1ère tranche du TCSP.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention  
correspondante auprès de la Direction des Transports Terrestres.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV, 1992

Pour le Maire absent,  
Michel CHAN LIAT,  
2ème Adjoint

